

Canton

LuNe fait entendre sa voix

LuNe, l'autre radio régionale, ne souhaite pas entrer dans la polémique concernant les nouvelles dispositions au sujet de la nouvelle concession sur l'Arc jurassien et le montant de la redevance attribué pour l'une des deux concessions. Mais comme certains se font entendre, c'est à juste titre que nous donnons quelques précisions depuis le lancement de la mise au concours des concessions radio/TV par l'Ofcom hier.

Le montant pour l'Arc jurassien fixé à plus de 1,9 million – même s'il ne représente qu'une augmentation d'un facteur 1,8 par rapport à d'autres qui toucheront 3 ou 4 fois plus – est le 3^e montant en importance attribué à une entité radio-phonique en Suisse. Et n'oublions que les 2 régions qui devancent l'Arc jurassien en terme d'attribution doivent gérer le bilinguisme (Fribourg et Bienne).

Pour ce qui est de la nouvelle concession radio mise au concours, nous pensons que le concurrent qui l'obtiendra pourra aisément proposer un programme différent de ce qui existe déjà tout en respectant les obligations d'un mandat de prestations. L'attribuer par contre au monopole déjà existant serait, à notre

humble avis, un non-sens qui ne s'accorderait pas avec une volonté de pluralité.

Ce qui est probable, c'est que LuNe ne devrait pas concourir pour la concession avec redevance, n'ayant jamais souhaité, depuis près de 5 ans, remettre en cause ce qui existe et s'étant déjà brûlé les doigts au contact de la redevance dès 2005. Cette dernière affaire fait d'ailleurs l'objet de recours traités par le Tribunal administratif fédéral depuis 2 ans et demi.

Par contre, pour la 2^e concession, c'est peut-être une autre histoire...

Les souhaits politiques de ne pas voir les deux diffuseurs concessionnés dès 2008 se faire une concurrence acharnée nous interpellent. LuNe a toujours agité en terme de diffuseur complémentaire dans un esprit fair-play. Et ce ne sont pas les idées qui manquent pour étoffer enfin un programme sans disposer de 2 millions au départ. LuNe et son entourage disposent d'une expérience professionnelle de plus de 15 ans. N'est-ce pas une raison suffisante? Et il y en a peut-être d'autres...

Histoire à suivre.